

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 3 juin 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 3 juin 2019 à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière;
- 4.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 6 mai 2019;
- 5.0 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019;
- 6.0 Lecture de la correspondance;
- 7.0 Rapport des comités;
- 8.0 Procédure pour le traitement des plaintes;
- 9.0 Croix-Rouge canadienne - Entente de services aux sinistrés;
- 10.0 Autorisation d'une entente intermunicipale de fournitures de services relative à la gestion de l'administration municipale;
- 11.0 Autorisation d'aller en appel public sur invitation – Réfection des ponceaux des chemins n° 2 et 4 – Lac Élie-Gagnon et Lac Bleu Garnier;
- 12.0 Octroi d'un contrat - Acquisition d'un module de jeu extérieur Ugo;
- 13.0 Octroi d'un contrat à Enseigne Ste-Marie – Fabrication d'une nouvelle enseigne municipale;
- 14.0 Octroi d'un mandat à Jardins Scullion pour l'aménagement paysager de l'enseigne municipale;
- 15.0 Hygiène du milieu – Mandat pour la vérification annuelle de deux (2) débitmètres de puits selon les critères de la stratégie québécoise d'eau potable;

- 16.0 Octroi d'un contrat à Services DT – Nettoyage des bassins d'eaux usées;
- 17.0 Octroi d'un contrat – Les Entreprises Bourget pour les travaux de traitement de surface sur une longueur de 1 200 mètres – Rang 5 Ouest;
- 18.0 Octroi d'un contrat – Les Entreprises Bourget pour les travaux de traitement de surface sur une longueur de 450 mètres – Chemin #9 Lac Harvey-Renaud;
- 19.0 Appropriation fonds carrière-sablière – Travaux de pavage Rang 5 Ouest sur une longueur de 1 200 mètres;
- 20.0 Affectation surplus accumulé affecté aux activités de fonctionnement – Association Lacs Harvey-Renaud;
- 21.0 Affectation surplus accumulé non-affecté – Travaux relatifs RCGT – Réclamation de taxes;
- 22.0 Acceptation de la dérogation mineure pour la propriété située au 933, Rang 5 Ouest, chemin #9;
- 23.0 Acceptation de la dérogation mineure pour la propriété située au 2875, Rang 7 Ouest;
- 24.0 Acceptation de la dérogation mineure pour la propriété située au 315, Rang 5 Ouest, chemin #3;
- 25.0 Subvention office municipal d'habitation;
- 26.0 Octroi de subvention à divers organismes;
- 27.0 Présentation d'une demande d'aide financière au Ministère de la Famille – Élaboration d'une politique familiale dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- 28.0 Nomination d'un élu responsable des questions familles/aînés;
- 29.0 Rapport mensuel du maire;
- 30.0 Affaires nouvelles :
 - 30.1
 - 30.2
 - 30.3
 - 30.4
- 31.0 Période de question des citoyens;
- 32.0 Levée de la séance ordinaire.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

R. 2019-109 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux nouvelles dispositions légales, je vous donne par les présentes les faits saillants du rapport financier 2018, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Au cours de l'exercice financier 2018, la direction générale de la municipalité, de concert avec le conseil municipal, a travaillé sur un dossier majeur qui a eu des effets plus que favorables sur nos finances. En effet, nous sommes parvenus à récupérer la partie de la taxe de vente provinciale en lien avec les projets d'investissements réalisés par la municipalité au cours des 25 dernières années. Ainsi, nous avons récupéré 100% de la TVQ sur la construction du CLSC, la rénovation de l'aréna, la transformation de l'église en centre de loisirs multifonctionnel et le centre communautaire, cela représente une somme de 252 000 \$, c'est colossal.

De plus, et ce n'est pas un mythe, année après année, une gestion serrée de nos finances publiques a permis à la municipalité de l'Ascension de N.-S. de réaliser, au 31 décembre 2018, un surplus net de 205 079,94 \$. Ce surplus s'explique par des revenus de 3 679 406 \$, et par des dépenses de fonctionnement, de remboursements en capital et d'affectations aux immobilisations au montant de 3 474 327 \$.

Nous avons toujours notre capital non engagé du Fonds de roulement qui s'élevait au 31 décembre 2018 à 40 575,48 \$.

À cette même date, le solde de la dette à long terme totalisait la somme de 7 145 016 \$. À noter que si nous enlevons de cette dette, les montants de subvention à recevoir soit 2 419 899 \$, et que nous amputons de cette somme les financements exclusivement payés par les bénéficiaires comme RTA, par exemple qui est le seul contribuable à payer pour une dette de près d'un million, la municipalité se retrouve alors avec un endettement total net à long terme de 3 291 228 \$, soit 1 636 \$ par habitant et ce, malgré tout ce qui a été réalisé sur notre territoire au cours des dernières années.

On peut énumérer quelques-unes de ces réalisations comme la gestion de l'efficacité énergétique de nos bâtiments municipaux, soient le centre de loisirs multifonctionnel ainsi que l'aréna municipal, l'amélioration continue de la gestion de l'eau potable afin de respecter les exigences du MAMH, des efforts constants pour vous donner accès à un réseau routier en toute sécurité selon les budgets disponibles, nous sommes conscients que nous devons poursuivre l'amélioration des investissements sur notre réseau routier, c'est une nécessité.

En terminant, je tiens à remercier les employés municipaux, mes collègues du conseil municipal et les bénévoles qui par leurs efforts font de l'Ascension de N.-S. un communauté vivante et accueillante.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2018 ont été vérifiés par le vérificateur externe, Monsieur Sylvain Desmeules, CA, de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de l'Ascension de N.-S.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le Rapport de l'auditeur Indépendant, est d'avis que « *Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de l'Ascension de N.-S. et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public* ».

Louis Ouellet, maire

R. 2019-110 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soient adoptées telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

R. 2019-111 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019 au montant de 220 473.26 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019 au montant de 92 247.88 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 220 473.26 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2019-111.

Signé, ce 3 juin 2019.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 1.0 Reçu le 6 mai 2019 de Mme Diane Labbé, directrice de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance approuvant le règlement n° 2019-458 pour un emprunt de 1 435 277\$.

- 2.0 Reçu le 9 mai 2019 de M. Maxime Bélanger, directeur de l'Office des personnes handicapées, de la documentation concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin prochain.
- 3.0 Reçu le 23 mai 2019 de Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, une correspondance félicitant les municipalités et les MRC pour leur implication dans le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Une invitation est également faite pour participer à l'appel de projets pour obtenir une aide financière pour réaliser nos politiques.
- 4.0 Reçu le 24 mai 2019 de M. Alain Lévesque, président de l'AGL-LGBT, une correspondance remerciant la municipalité pour la participation à la Journée contre l'homophobie et la transphobie qui a eu lieu le 17 mai dernier.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

R. 2019-112 MOTION DE REMERCIEMENT À REMABEC ET AUX BÉNÉVOLES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA JOURNÉE FAMILIALE

ATTENDU que la journée familiale organisée dans le cadre du centenaire a été un franc succès;

ATTENDU que le conseil municipal tient à remercier les employés de Rémabec pour leur participation bénévole à l'activité;

ATTENDU l'apport important de nos bénévoles à nos activités du centenaire;

ATTENDU que le conseil municipal désire renouveler l'activité lors du festival municipal au cours des prochaines années;

ATTENDU qu'une demande sera formulée auprès de Rémabec comme principal commanditaire de cette activité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal tient à remercier les bénévoles de la municipalité et ceux de Rémabec pour cette activité familiale organisée dans le cadre du centenaire.

Adoptée

R. 2019-113 PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la présente procédure soit adoptée par le conseil municipale de l'Ascension de Notre-Seigneur.

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a) D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b) D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 938 CM;
- c) D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : cindy.vaillancourt@ville.ascension.qc.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a) Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b) Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c) S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d) Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e) Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f) Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsque applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui:

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés ou;
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un fournisseur unique si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Adoptée

M. Louis Ouellet, maire

M. Normand Desgagné, directeur général

R. 2019-114 CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT les services d'accueil, d'information, d'hébergement de secours, d'alimentation de secours, d'habillement de secours et de premiers soins inclus dans cette entente;

CONSIDÉRANT l'expertise de la Croix-Rouge en la matière;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée à la municipalité pour chacune des années de l'entente (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022) est de 0.17 \$ par capita;

CONSIDÉRANT que la population de la municipalité s'élève à 2 012 personnes;

CONSIDÉRANT que la contribution pour l'année 2019 et les suivantes sera de 342.04 \$;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'autoriser M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de l'Ascension de N.-S. et de payer la somme de 342.04 \$ pour assurer la contribution municipale à la première année de l'entente de services aux sinistrés.

Adoptée

R. 2019-115 AUTORISATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURES DE SERVICES RELATIVE À LA GESTION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. et la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon désirent se prévaloir des dispositions du code municipal pour conclure une entente intermunicipale de fournitures de services relative à la gestion de l'administration municipale;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil de la municipalité de l'Ascension de N.-S. autorise la conclusion d'une entente relative à la gestion d'un service commun avec la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon et autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général à signer ladite entente.

Adoptée

**R. 2019-116 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL PUBLIC SUR INVITATION –
RÉFECTION DES PONCEAUX DES CHEMINS NO 2 ET 4 – LAC ÉLIE-
GAGNON ET LAC BLEU GARNIER**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général à aller en appel d'offres sur invitation pour le remplacement des ponceaux des chemins n° 2 et 4 du Lac Élie-Gagnon et du Lac Bleu Garnier.

Adoptée

**R.2019-117 OCTROI D'UN CONTRAT - ACQUISITION D'UN MODULE DE JEU
EXTÉRIEUR UGO**

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Harvey d'autoriser l'achat d'un module de jeu extérieur électronique Ugo auprès de la firme Go-Élan pour la somme de 74 617.80 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 21 mai 2019.

Adoptée

**R. 2019-118 OCTROI D'UN CONTRAT À ENSEIGNE STE-MARIE – FABRICATION D'UNE
NOUVELLE ENSEIGNE MUNICIPALE**

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Madame la conseillère Nellie Fleury d'accorder un contrat de fabrication d'une nouvelle enseigne à l'entrée de la municipalité à Enseigne Ste-Marie pour la somme de 17 167 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 23 mai 2019.

Adoptée

**R. 2019-119 OCTROI D'UN MANDAT À JARDINS SCULLION POUR L'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER DE L'ENSEIGNE MUNICIPALE**

Madame la conseillère Lise Blackburn propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay d'accorder un contrat pour l'aménagement paysager de l'enseigne municipal aux Jardins Scullion pour la somme de 12 378.80 \$ incluant l'entretien pour une période de cinq (5) ans, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 2 septembre 2018.

Adoptée

**R. 2019-120 HYGIÈNE DU MILIEU – MANDAT POUR LA VÉRIFICATION ANNUELLE DE
DEUX (2) DÉBITMÈTRES DE PUIXS SELON LES CRITÈRES DE LA
STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en matière d'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du bilan annuel de la stratégie québécoise d'eau potable que la municipalité doit produire à chaque année, le Ministère exige un rapport de vérification des deux débitmètres de puits;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De mandater l'entreprise SECAL instruments inc. pour effectuer la vérification de l'exactitude de mesure par la méthode par comparaison ultrasonique de deux (2) débitmètres conformément aux demandes du MAMH;

Que cette vérification soit faite pour la somme de 2 737.84 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 21 mai 2019.

Adoptée

R. 2019-121 OCTROI D'UN CONTRAT À SERVICES DT – NETTOYAGE DES BASSINS D'EAUX USÉES

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay d'accorder un contrat à Services DT pour le nettoyage des bassins d'eaux usées pour la somme de 4 875 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 26 mai 2019.

Adoptée

R. 2019-122 OCTROI D'UN CONTRAT – LES ENTREPRISES BOURGET POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR UNE LONGUEUR DE 1 200 MÈTRES – RANG 5 OUEST

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay d'accorder un contrat à Les Entreprises Bourget pour le traitement de surface sur une longueur de 1 200 mètres x 6.7 mètres, Rang 5 Ouest pour un montant de 67 938 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 30 mai 2019.

Adoptée

R. 2019-123 OCTROI D'UN CONTRAT – LES ENTREPRISES BOURGET POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR UNE LONGUEUR DE 450 MÈTRES – CHEMIN #9 LAC HARVEY-RENAUD

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey d'accorder un contrat à Les Entreprises Bourget pour le traitement de surface sur une longueur de 450 mètres x 6.1 mètres, chemin n° 9, Lacs Harvey-Renaud pour un montant de 23 195.25 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 30 mai 2019.

Adoptée

R. 2019-124 APPROPRIATION FONDS CARRIÈRE-SABLIÈRE – TRAVAUX DE PAVAGE RANG 5 OUEST SUR UNE LONGUEUR DE 1 200 MÈTRES

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche d'approprier un montant de 18 406 \$ au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour des travaux de pavage du Rang 5 Ouest sur une longueur de 1 200 mètres.

Adoptée

R. 2019-125 AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATION LACS HARVEY-RENAUD

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que la municipalité de l'Ascension de N.-S. affecte un montant de 23 511.32 \$ à même le surplus accumulé affecté de l'association des Lacs Harvey-Renaud pour des travaux de traitement de surface sur une distance de 450 mètres, chemin n° 9.

Adoptée

R. 2019-126 AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ – TRAVAUX RELATIFS RCGT – RÉCLAMATION DE TAXES

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que la municipalité approprie au surplus accumulé non-affecté la somme de 25 900.42 \$ pour services professionnels rendus, travaux relatifs à la demande de réclamation de taxes effectué par R.C.G.T.

Adoptée

R. 2019-127 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 933, RANG 5 OUEST, CHEMIN #9

ATTENDU que le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Yves Bolduc à l'effet de permettre le lotissement de trois (3) terrains résidentiels partiellement desservie avec des dimensions et superficies plus petites que le règlement de lotissement n° 2005-305 prévu à l'article 4.2.2;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 933, Rang 5 Ouest, chemin n° 9, soit et est acceptée par la municipalité de l'Ascension de N.-S. en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

Adoptée

R. 2019-128 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2875, RANG 7 OUEST

ATTENDU que le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation soumise par M. Martin Brassard à l'effet de permettre le lotissement d'un terrain partiellement desservi avec une profondeur de 59.78 mètres alors que le règlement de lotissement n° 2005-305 prévoit à l'article 4.2.2 que la profondeur d'un terrain résidentiel partiellement desservie soit de 75 mètres;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure porte également sur le maintien du bâtiment principal agricole à au moins 4.44 mètres de la ligne de recule avant séparant le lot résidentiel de celui agricole alors que le règlement de zonage no 2005-304 prévoit à l'article 9.2.1 que le bâtiment principal agricole soit à au moins 10 mètres de la ligne de recule avant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 2875, Rang 7 Ouest soit et est acceptée par la municipalité de l'Ascension de N.-S. est inscrit à la résolution du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

Adoptée

R. 2019-129 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 315, RANG 5 OUEST, CHEMIN #3

ATTENDU que le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Richard Cardinal à l'effet de permettre le maintien d'une remise à au moins 0.71 mètre du garage alors que le règlement de zonage n° 2005-304 prévoit à l'article 5.5.1.2 que la distance entre deux (2) bâtiments accessoires soit d'au moins 1.5 mètres;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 315, Rang 5 Ouest, chemin n° 3 soit et est acceptée par la municipalité de l'Ascension de N.-S. est inscrit à la résolution du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

Adoptée

R. 2019-130 SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU le dépôt des États financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation de l'Ascension de N.-S. ;

ATTENDU qu'il est le devoir de la municipalité d'octroyer périodiquement une subvention à l'O.M.H. pour combler leur déficit ;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'approuver le troisième versement de la subvention de l'Office municipal d'habitation au montant de 1 378.50 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2019-130.

Signé, ce 3 juin 2019.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

R. 2019-131 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à deux d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De verser la subvention aux organismes suivants :

Corporation de développement 300.08 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2019-131.

Signé, ce 3 juin 2019.

Normand Desgagné,
Directeur général et secrétaire-trésorier

R. 2019-132 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE – ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU que le Ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a présenté en 2019-2020 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2019-2020;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à signer au nom de la municipalité de l'Ascension de N.-S. tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2019-2020.

De confirmer que Madame la conseillère Lise Blackburn est l'élue responsable des questions familiales.

Adoptée

R. 2019-133 NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILLES/AÎNÉS

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey de nommer Madame Lise Blackburn à titre de représentante municipale afin de répondre aux questions Familles/Aînés et de poursuivre le développement de la municipalité par l'application du plan d'action en faveur des aînés de l'Ascension de Notre-Seigneur.

Adoptée

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

R. 2019-134 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De lever la présente séance ordinaire à 21h20.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier